
REGLEMENT SPORTIF SARBACANE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	4
Section A CIRCUIT DE COMPÉTITION	6
<i>Titre I. Schéma du circuit de compétition</i>	7
<i>Titre II. Les calendriers</i>	8
Chapitre 1. Calendrier national	8
Chapitre 2. Calendrier international	8
<i>Titre III. Dispositions communes</i>	9
Chapitre 1. Règlementation sportive	9
Chapitre 2. Règles de participation des clubs	10
Art. a : Affiliation	10
Art. b : Composition de l'encadrement et conditions de participation	10
Art. c : Niveau de formation de l'encadrement	11
Chapitre 3. Règles de participation des sportifs	12
Art. a : Licence	12
Art. b : Mutation	12
Art. c : Obligations médicales	13
Art. d : Catégorie d'âge et de genre	13
Art. e : Sportifs mineurs et responsabilité	13
Art. f : Classification	13
Art. g : Regroupement de catégorie	14
Art. h : Tenue sportive et équipement de protection	14
Art. i : Matériel sportif	14
Chapitre 4. Podiums, titres et récompenses	16
Art. a : Attribution des podiums et médailles	16
Art. b : Titres	16
Chapitre 5. Organigramme des responsables techniques des compétitions	17
Chapitre 6. Organisation Jury / Officiels	17
Chapitre 7. Engagement moral	18
Chapitre 8. Droit à l'image	18
Chapitre 9. Données nominatives	18
<i>Titre IV. Dispositions particulières</i>	20
Chapitre 1. CHAMPIONNATS DE France	20
Art. a : Description de l'épreuve	20
Art. b : Nationalité	21
Art. c : Catégorie d'âge et de genre	21
Art. d : Classifications ouvertes	21
Art. e : Procédures de qualification	22
Art. f : Organisateur	22
Art. g : Modalité d'inscription	23
Art. h : Forfait	24
Art. i : Accréditations et autres types d'identifications sportives	25
Art. j : Organisation des séries/phases de poules	25
Art. k : Critères de classement	26
Art. l : Le Greffe	27
Art. m : Organisation Jury / Officiels	27
Art. n : Chambre d'appel	27
Art. o : Vérification des équipements	27

Art. p : Tenue sportive	27
Art. q : Matériel sportif	27
Art. r : Titres et récompenses	27
Art. s : Publication des résultats	28
Chapitre 2. CIRCUIT NATIONAL DE SARBACANE - CNS	28
Art. a : Description de l'épreuve	28
Art. b : Nationalité	29
Art. c : Critère d'âge et de genre	29
Art. d : Classifications ouvertes	29
Art. e : Procédures de qualification	29
Art. f : Organisateur	29
Art. g : Modalités d'inscription	29
Art. h : Forfait	30
Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive	30
Art. j : Organisation des séries	30
Art. k : Critères de classement	30
Art. l : Le Greffe	30
Art. m : Organisation Jury / Officiels	30
Art. n : Chambre d'appel	30
Art. o : Vérifications des équipements	31
Art. p : Tenue sportive, équipement de protection individuelle	31
Art. q : Matériel sportif	31
Art. r : Titres et récompenses	31
Art. s : Publications des résultats	31
<i>Titre V. Classement National</i>	<i>32</i>
Section B DISPOSITIONS FINANCIÈRES	33
<i>Titre I. Droits d'engagements</i>	<i>34</i>
Chapitre 1. Droits d'engagement en compétition	34
Chapitre 2. Tarifs restauration	34
Chapitre 3. Tarifs hébergement	34
Chapitre 4. Tarifs Transport / navette organisateur	34
<i>Titre II. Frais de mutation</i>	<i>35</i>
Section C RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE	36
Section D CODE DE DÉONTOLOGIE	38
Section E ANTIDOPAGE	41
Section F CONTACTS	43
ANNEXE 1	46
ANNEXE 2	47
ANNEXE 3	48
ANNEXE 4	49

Règlement édité par la **FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**

Mise à jour de 01/10/2025

Réalisation : DTN / Service Développement des Pratiques / Commission Sportive Sarbacane

Photos : FFH / H.Nau / F.Pervillé

Contact : sarbacane@handisport.org



A

Préambule

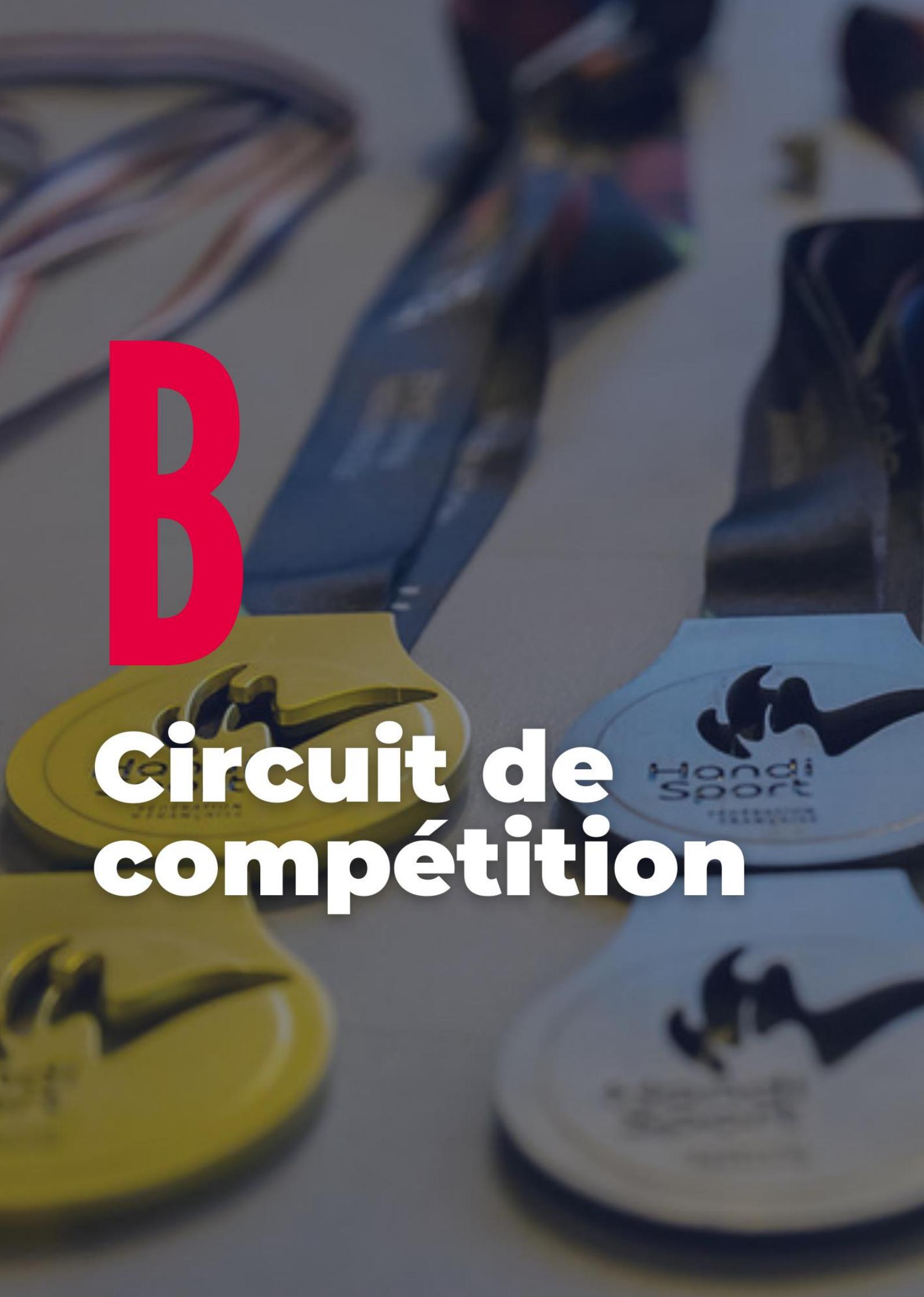
La discipline sarbacane est organisée au niveau national par la Commission Sportive sarbacane de la Fédération Française Handisport, qui œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National FFH, et, par délégation, des coordinateurs des différents services de la Direction Technique Nationale.

Ce règlement sportif est un document officiel contenant les règles et les prescriptions spécifiques régissant la conduite et le déroulement des manifestations sportives de sarbacane.

Ce règlement fixe et définit les conditions de participation, les obligations des participants, les règles du jeu, les critères d'éligibilité, les procédures de qualification, les sanctions en cas de violation des règles, les catégories de handicap, les critères de classification des sportifs et d'autres aspects liés à l'organisation et à la gestion des événements sportifs.

Il vise à assurer l'équité, la sécurité et l'intégrité de la compétition et des pratiquants Handisport, ainsi que le respect des valeurs et des principes du sport. Il s'applique à tous les participants, y compris les sportifs, les entraîneurs, les officiels, les organisateurs et le public.

Il vise également à promouvoir l'inclusion et la diversité dans le sport, encourageant ainsi la participation des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel à tous les niveaux de compétition.



B

**Circuit de
compétition**

Titre I.

SCHÉMA DU CIRCUIT DE COMPÉTITION

Circuit National de Sarbacane CNS

Le Circuit National de Sarbacane (CNS) regroupe l'ensemble de compétitions permettant d'intégrer les Classement Nationaux Sarbacane Jeunes et Seniors.
Pour être agréés CNS, les challenges de sarbacane devront répondre à des modalités d'organisation précisées ci-après.



Classements Nationaux

Les Classements Nationaux Jeunes et Seniors recensent et classent par ordre de performance (aux 300pts) tous les participants au Circuit National de Sarbacane.



Championnats de France

Les Championnats de France Jeunes et Seniors regroupent dans chaque catégorie les 48 sportifs les mieux classés aux Classements Nationaux.

Titre II.

LES CALENDRIERS

CHAPITRE 1. CALENDRIER NATIONAL

sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août
Période de qualification Senior en Challenge CNS Classement de référence pour la qualification au Championnat de France = 1e janvier							Chpt France Senior	Période de qualification Senior en Challenge CNS			
		Chpt France Jeunes	Période de qualification Jeunes en Challenge CNS Classement de référence pour la qualification au Championnat de France = 1e Aout								

Retrouvez les dates des compétitions nationales sur :

[Page de la commission Sarbacane FFH](#)

Aussi, l'ensemble des challenges du Circuit National de Sarbacane CNS est disponible sur le calendrier fédéral :

[Calendrier des évènements FFH](#)

CHAPITRE 2. CALENDRIER INTERNATIONAL

La discipline Sarbacane n'est pas représentée à l'international.

Titre III.

DISPOSITIONS COMMUNES

CHAPITRE 1. RÈGLEMENTATION SPORTIVE

La cible

Le centre de la cible est situé à 1,30 m du sol. La cible est de 171 mm de diamètre. Elle est posée contre un panneau en mousse polyéthylène (butte de tir) de matière souple.

2 types de cibles sont utilisées, selon la phase du tournoi

- la cible monospot ([Annexe 1](#)) pour les tirs de qualification
- la cible trispot ([Annexe 2](#)) pour les phase de duels et finale

Distance de tir

La distance de tir officielle est de 2m50, mesurée de la cible à l'extrémité de la sarbacane.

Points de règlements

Dans le cas d'une flèche dit "cordon" (la tige métallique de la flèche touche la ligne de séparation de deux zones) les points de la zone la plus élevée sont comptabilisés.

Lorsqu'une flèche retombe au sol après avoir touché la cible (rebond), le tireur a le droit de tirer une autre flèche.

Si la flèche ne touche pas la cible, elle est considérée comme nulle pour cette volée et ne sera donc pas à retirer.

Dans le cas où une flèche est plantée dans une autre (appelé « robin ») les points comptabilisés seront identiques à ceux de la première flèche (même si sa pointe va à son tour se planter dans une zone de valeur inférieure ou supérieure).

Après la dernière flèche de chaque volée, le tireur devra retirer sa sarbacane de la bouche mais aussi du support de la potence.

CHAPITRE 2. RÈGLES DE PARTICIPATION DES CLUBS

Art. a : Affiliation

Tout club désirant participer aux manifestations organisées par la Fédération Française Handisport doit être affilié à celle-ci sauf dispositions particulières (organisations communes, convention de partenariat, ...).

<http://www.handisport.org/affilier-son-club/>

Art. b : Composition de l'encadrement et conditions de participation

L'encadrement d'un club participant à une compétition de sarbacane du circuit de compétition officiel est composé d'entraîneurs et d'assistants sportif.

Pour chaque sportif, quelle que soit la classification, le club pourra engager 2 encadrants maximum, dans le respect des règles concernant les licences (ci-après) :

- Un entraîneur
- Un assistant sportif et/ou de vie

Toute personne supplémentaire sera considérée comme spectateur, sans obligation de licences (ou autres titres de participation).

Les entraîneurs et assistants sportifs participants aux compétitions de sarbacane devront être titulaires d'une licence FFH dans les conditions suivantes :

Compétitions	Entraîneur	Assistant sportif
Championnats de France Jeunes et Seniors	Licence Cadre Sarbacane Ou Autres Titres de Participation (ATP)	
Championnats régionaux Jeunes et Séniors		
Challenges inscrits au Circuit National de Sarbacane CNS		

Le Rôle de l'assistant sportif

La communication (type coaching) entre le compétiteur et son assistant sportif n'est pas permise durant les volées. L'assistant pourra uniquement indiquer le score de chaque flèche tirée.

Il peut intervenir, à la demande du compétiteur pour l'une des raisons suivantes :

- Ajuster le fauteuil

- Régler la potence (uniquement autorisé entre les volées et non après chaque flèche, même pour les duels)
- Insérer les flèches
- Retirer la sarbacane de la potence et de la bouche entre chaque volée (sécurité des officiels).

L'assistant devra se placer (assis) à l'avant sur le côté du tireur et dos à la cible, uniquement si le compétiteur nécessite son aide pour insérer les flèches par l'extrémité de la sarbacane. Dans ce cas, l'assistant devra rester assis durant la totalité des séries (toujours derrière la ligne de tir à 2,50m de la cible).

Lorsque le compétiteur nécessite de l'aide pour insérer les flèches par l'embouchure de la sarbacane, l'assistant devra se placer (assis) en retrait ou à hauteur du tireur et veiller à ne pas gêner la visibilité des autres compétiteurs.

Pour chaque flèche tirée, le tireur ne pourra recevoir aucune aide dans le maintien de la sarbacane, ni dans le maintien d'une partie du corps.

Cas Particulier en catégorie Sans Potence :

Un assistant pourra (sous réserve d'autorisation par le responsable de compétition) intervenir auprès du tireur dans des cas bien spécifiques et restreints :

- Tireur malentendant
- En cas de nécessité pour insérer la flèche dans la sarbacane (hémiplégie...)
- Tireur avec troubles associés nécessitant la présence d'une tierce personne.

Cas Particulier pour les tireurs Déficiants Visuels :

L'assistant pourra également communiquer avec le tireur pour lui préciser le résultat de chaque flèche tirée (zone de points touchée et orientation horaire). Les échanges devront être minimes et discrets.

Dans tous les cas, l'autonomie des tireurs sera privilégiée.

Art. c : Niveau de formation de l'encadrement

A ce jour, le circuit de compétition fédéral n'impose aucun niveau de formation à l'encadrement des sportifs présents sur les compétitions.

Néanmoins, la formation d'Animateur Multisport FFH est préconisée fortement pour tout encadrant de joueur inscrit en compétition ou pratiquant uniquement en loisirs.

CHAPITRE 3. RÈGLES DE PARTICIPATION DES SPORTIFS

Art. a : Licence

Tout joueur engagé en compétition doit obligatoirement être titulaire d'une licence handisport de la saison sportive en cours selon les règles consultables dans le tableau suivant :

Compétitions	Licence Loisir	Licence compétition Sarbacane	ATP - Autres Titres de Participation (2 jours ou 10 mois)
Championnats de France Jeunes et Seniors	X	✓	X
Championnats Régionaux ou Départementaux Jeunes et Seniors	X	✓	X
Challenge du Circuit National de Sarbacane	✓	✓	X
Autres challenges et tournois sans délivrance de titre, non-inscrits au Circuit National de Sarbacane	✓	✓	✓

Note complémentaire :

Se référer à [l'article B.III.2.b](#) pour connaître les conditions de licences de l'encadrement et des assistants.

Modalités d'application :

- Le sportif doit être licencié au moment de son inscription à la compétition.
- Un contrôle de la licence et d'une pièce d'identité peut être effectué par l'organisateur ou la commission sportive à n'importe quel moment pendant la compétition

Art. b : Mutation

Les conditions et procédures de mutations sont fixées au Règlement Licences et Affiliation de la FF Handisport.

La période normale de mutation libre s'étant du 1^{er} juin au 15 octobre.

En dehors de cette période seules les mutations pour raisons exceptionnelles pourront être accordées. Se référer au Règlement Licences et Affiliations de la FFH.

Les mutations en sarbacane sont gratuites.

Art. c : Obligations médicales

Les obligations médicales sont fixées au Règlement Licences et Affiliation de la FF Handisport (certificat médical, questionnaire de santé, etc).

Art. d : Catégorie d'âge et de genre

Le circuit de compétition sarbacane est mixte de genre et ouvert aux sportifs à partir de 8 ans révolus. Des exceptions peuvent être accordées par le Délégué Technique de la compétition sur appréciation de la maturité émotionnelle et de la fatigabilité du jeune.

Les 2 catégories d'âge reconnues pour le circuit de compétition sarbacane FFH sont :

- Jeunes
Tous les sportifs ayant 20 ans au plus dans l'année de l'évènement
Pour les évènements organisés en 2024, tous les sportifs nés en 2004 et après.
Pour les évènements organisés en 2025, tous les sportifs nés en 2005 et après.
- Seniors
Tous les sportifs ayant 21 ou plus dans l'année de l'évènement
Pour les évènements organisés en 2024, tous les sportifs nés en 2003 et avant.
Pour les évènements organisés en 2025, tous les sportifs nés en 2004 et avant.

Art. e : Sportifs mineurs et responsabilité

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du responsable de la compétition et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Art. f : Classification

Il existe 2 classifications en compétition sarbacane qui ne dépendent pas de la pathologie, ni des capacités fonctionnelles de l'athlète. L'usage ou non de la potence, et donc la classification de jeu, est laissé à l'appréciation de chaque tireur. Tous les tireurs, quelle que soit leur classification, pratiquent en position assise (fauteuil ou chaise).

- Catégorie Sans Potence (SP)
Les sportifs portent la sarbacane avec leurs mains sans aide extérieure.
Catégorie ouverte à tous les types de handicaps moteurs, aux sourds et aux non/malvoyants.

- Catégorie Potence (P)
Les sportifs bénéficient d'une potence (cf. [article B.III.3.i](#)) comme support pour tenir/porter la sarbacane.
Ils peuvent avoir recours à un assistant sportif.
Catégorie ouverte à tous les types de handicaps moteurs, aux sourds et aux non/malvoyants.

Art. g : Regroupement de catégorie

Pour préserver l'équité, les Catégories P et SP ne peuvent pas être réunies dans un même tableau de compétition.

Art. h : Tenue sportive et équipement de protection

Les joueurs, assistants sportifs et coachs doivent se présenter aux compétitions en tenue sportive (aux couleurs de leur club tant que possible). L'accès aux pas de tirs peut être refusé en cas de non-respect de cette règle.

Tant que possible, il est demandé aux assistants sportifs et coachs de porter une tenue similaire à celle du sportif.

Art. i : Matériel sportif

Les joueurs doivent avoir leur propre matériel sportif lors des compétitions.

La sarbacane :



- Généralement en aluminium, le tube est l'élément principal de la sarbacane
- Longueur maximale 122cm, calibre de 10.5 mm
- L'adaptation d'embouchure spécifique est autorisée
- Possibilité de mettre la sarbacane dans la bouche selon le type d'embouchure utilisée
- Système anti-retour obligatoire (sous la responsabilité de chaque délégation).



Vous avez la possibilité de contacter la commission sarbacane si vous rencontrez des difficultés d'adaptation au niveau du matériel.

En général, les sarbacanes du commerce sont pour la plupart équipées d'un système anti-retour et se composent d'un tube ou plus (2 tubes) qui sont assemblés entre eux avec une fixation étanche.

La sarbacane peut avoir certains accessoires optionnels :

- Le porte-flèches : Il permet de porter ses flèches sur la sarbacane elle-même.
- La poignée : C'est une zone en mousse qui permet de poser la main sur la sarbacane d'une manière adhérente.



- Le viseur : Il se situe à l'opposé de l'embouchure et permet non seulement d'aligner son tir mais aussi de protéger une sarbacane verticalement posée à terre.

La potence :

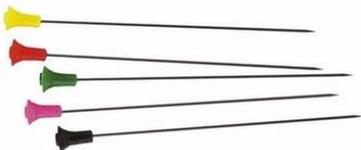
Une potence répond à des critères bien spécifiques. Elle peut être sur pied ou posée sur une table. Les spécificités de la potence portent uniquement sur la partie supérieure ou support de la sarbacane (voir photo).

Ce point de support de la sarbacane doit être plat d'une largeur minimum de 20 mm.

Il est interdit de rajouter sur la partie supérieure de la potence, tout type de matériaux (ex : mousse) pour en réduire sa largeur ou pour caler la sarbacane (elle doit être à « l'état originel »).



Les flèches ou dards :



Les flèches généralement utilisées ont une forme d'aiguille (pointe) en acier munie, en guise d'empennage, d'un cône en plastique pouvant être inséré dans le tube de la sarbacane (poids 1,10 gr, longueur de 110 mm).

CHAPITRE 4. PODIUMS, TITRES ET RÉCOMPENSES

Art. a : Attribution des podiums et médailles

L'attribution des médailles en fonction du nombre de sportifs participants se fera dans le respect de la règle du Minus One, comme suit :

- Pas de titre ni médaille, si un seul sportif
- Une médaille d'or, si deux sportifs
- Une médaille d'or et une médaille d'argent si 3 sportifs
- Un podium complet à partir de 4 sportifs

En fonction du nombre de pas de tirs disponibles, du nombre d'engagés en compétition et du planning horaire, les organisateurs pourront prévoir un tournoi de consolante dans chaque catégorie, sans remise de médailles.

Art. b : Titres

Championnats de France Seniors	Championnats de France Jeunes	Championnat régional et départemental [jeunes]	Autres compétitions (dont Challenges CNS)
Champion de France de Sarbacane catégorie XX	Champion de France Jeunes de Sarbacane catégorie XX	Champion régional/départemental [jeunes] de sarbacane catégorie XX	Vainqueur de [Nom de la compétition] Catégorie XX

CHAPITRE 5. ORGANIGRAMME DES RESPONSABLES TECHNIQUES DES COMPÉTITIONS

Poste	Abreviation	Son rôle	Championnats de France Jeunes et Seniors	Championnats régionaux Jeunes et Seniors	Challenges inscrits au Circuit National de Sarbacane CNS	Autres compétitions, hors circuit CNS et sans délivrance de titre
Délégué technique	DT	Il joue un rôle central dans la réussite d'une compétition de sarbacane, en garantissant le respect des règles, la sécurité des participants et la bonne organisation de l'événement, notamment : - Planification et préparation (coordination pré-compétition et inspection des lieux) - Gestion de la compétition (supervision des compétitions, de l'arbitrage et des officiels, résolution de conflits)	1	1	1	1
Délégué Technique Assistant	DTa	Il assiste le DT dans sa mission	1	A discrétion de l'organisateur	A discrétion de l'organisateur	A discrétion de l'organisateur
Juge Arbitre	JA	Il joue un rôle de leader et de garant du respect des règles, tout en assurant le bon déroulement de la compétition et en maintenant un environnement de jeu équitable et sûr pour tous les participants : - Supervision des marqueurs et de leur planning - Vérification des équipements - Application des règles - Gestion de conflit - Support aux marqueurs	1 ou 2	1	1	1
Responsable de chambre d'appel	RCA	Il doit être familiarisé avec la sarbacane et les procédures de la chambre d'appel et doit être suffisamment informé et confiant pour gérer les problèmes qui peuvent survenir de temps à autre.	1	A discrétion de l'organisateur	A discrétion de l'organisateur	A discrétion de l'organisateur
Marqueurs	M	Il comptabilise et inscrit sur les feuilles de score les résultats de chaque flèche de chaque volée de compétition.	minimum 1,5 par cible	minimum 1 par cible	minimum 1 pour 2 cibles	A discrétion de l'organisateur
Manager de compétition	MC	Il doit s'assurer du bon déroulement de l'événement, notamment sur les aspects logistiques et être disponible en tout temps pour appuyer les officiels techniques pendant toute la durée de la compétition. Il s'entourera de collaborateurs en charge des différents aspects de l'organisation : transport, hébergement, restauration, communication etc.	1	1	1	1

CHAPITRE 6. ORGANISATION JURY / OFFICIELS

Un ou 2 juges arbitres sont présents sur le pas de tir. Ils se situeront chacun à l'une et l'autre extrémité pour avancer vers le centre du pas de tir.

Ils seront là aussi pour vérifier la position de l'extrémité de la sarbacane ainsi que la potence.

Les tireurs tireront après le signal du juge-arbitre :

Il annoncera au fur et à mesure :

- « 1min30 d'échauffement » (coup de sifflet)
- « Début de la 1ère volée » (coup de sifflet)
- « Flèches » (lorsque tous les tireurs ont soufflé leurs 3 flèches ou que le temps de tir est écoulé ; les marqueurs pourront aller retirer les flèches et noter le score de leur cible)
- « Début de la 2ème volée » (coup de sifflet)
- « Fin du tir » (le tireur peut se retirer du pas de tir dans le sens de circulation (cf. [Annexe 3](#)))

CHAPITRE 7. ENGAGEMENT MORAL

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive sarbacane de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) s'engage à respecter les règles qui sont énoncées dans le présent document, ainsi que les autres documents de références qui s'y rattachent, reconnaît l'importance de ces engagements et s'engage à les intégrer dans sa conduite personnelle et professionnelle.

Tout manquement à cet engagement pourra entraîner un processus disciplinaire, selon le règlement en vigueur.

CHAPITRE 8. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive sarbacane de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe.

CHAPITRE 9. DONNÉES NOMINATIVES

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive sarbacane de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser son nom, son sexe, son âge, sa catégorie sportive, ses résultats sportifs, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

La FFH s'engage à ne pas utiliser les données des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe. Dans le cas de l'utilisation des

données personnelles ayant pour objectif d'afficher publiquement les performances sportives, la FFH pourra remplacer le nom du sportif par un nom factice de substitution, permettant d'afficher la performance sans afficher de données personnelles.

Titre IV.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

CHAPITRE 1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

Art. a : Description de l'épreuve

Deux Championnats de France, compétition en individuel, sont organisés chaque saison par la commission sportive sarbacane FFH :

	Championnat de France Jeunes	Championnat de France Seniors
Durée (jours)	2	2
Nb de jours de compétition	1	1
Période	Vendredi - Samedi mi-novembre	Vendredi - Samedi mi-mars
Nombre de participants	Top 48 de chaque catégorie (P et SP) au classement national Jeunes	Top 48 de chaque catégorie (P et SP) au classement national Seniors

Ils représentent l'ultime épreuve du parcours compétitif national, les 48 meilleurs tireurs du pays étant réunis pour déterminer le Champion de France de chaque catégorie.

Planning prévisionnel

Championnats de France Jeunes et Seniors			
	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil et enregistrement des athlètes	16h - 19h	7h45 - 10h	
Entraînement	17h - 19h selon disponibilité de la salle de compétition	8h30 - 18h sur les cibles d'échauffement	
Compétition Phase de qualification		8h30 - 12h	
Compétition Phase finale à élimination directe		13h30 - 18h30	
Cérémonie protocolaire		A l'issue des finales	
Départ		Après la compétition	

Art. b : Nationalité

Les sportifs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des procédures de qualification.

Art. c : Catégorie d'âge et de genre

Cf. [Article B.III.3.d](#)

Art. d : Classifications ouvertes

Cf. [Article B.III.3.f](#)

Art. e : Procédures de qualification

Pour participer à un Championnat de France de Sarbacane, un athlète devra :

- Avoir participé à au moins 1 compétition du Circuit National de Sarbacane (CNS) dans la période de qualification
- Être présent dans le top 48 de sa catégorie (P ou SP) au classement national de sa catégorie d'âge à l'issue de la phase de qualification en Circuit National de Sarbacane.

A l'issue des périodes de qualification au Circuit National de Sarbacane, la commission sportive sarbacane envoie les classements nationaux de référence et donc la liste des sportifs qualifiés aux référents régionaux et aux clubs concernés qui doivent sous 15 jours maximum valider ou non l'engagement des qualifiés. Si une place est libérée, un repêchage est effectué en descendant au classement national.

	Championnat de France Jeunes	Championnat de France Seniors
Nombre de sportifs qualifiables	<p>48 tireurs de chaque catégorie (Potence et Sans Potence) les mieux classés au classement national, à l'issue de la période de qualification en Circuit National de Sarbacane, au 1er aout précédent le championnat de France Jeunes</p> <p>Si un sportif refuse la participation, alors la place qualificative est proposée au sportif du rang suivant (top 49, puis top 50 etc...)</p>	<p>48 tireurs de chaque catégorie (Potence et Sans Potence) les mieux classés au classement national, à l'issue de la période de qualification en Circuit National de Sarbacane, au 3 janvier précédent le championnat de France Seniors</p> <p>Si un sportif refuse la participation, alors la place qualificative est proposée au sportif du rang suivant (top 49, puis top 50 etc...)</p>

Art. f : Organisateur

Les Championnats de France sont organisés, sous l'égide de la FFH et de sa commission sportive sarbacane, par un Comité d'Organisation Local appelé COL.

Le rôle d'un Comité d'Organisation Local (COL) pour un championnat de France de sarbacane inclut :

1. Logistique
Préparer les installations, équipements, transport et hébergement.
2. Administration et Finances
Gérer le budget, rechercher des sponsors.
3. Promotion et Relations Publiques
Promouvoir l'événement, collaborer avec les médias et utiliser les réseaux sociaux.
4. Support aux Athlètes et Officiels
Organiser l'accueil, fournir des services médicaux et logistiques.

5. Gestion des Volontaires et marqueurs
Recruter, former et coordonner les bénévoles.
6. Évaluation et Suivi
Préparer un rapport post-événement.

Tout comité ou club affilié FFH peut candidater s'il respecte le cahier des charges, disponible sur la page web de la commission sportive sarbacane.

Les responsabilités de la commission sportive sarbacane lors d'un championnat de France incluent :

1. Inscriptions : Suivi des qualifications et inscriptions
2. Règlements : Définir et appliquer les règles.
3. Programme sportif : Organiser les séries de tirs (qualifications et duels).
4. Juge-Arbitrage et marqueurs : Recruter et gérer les juge-arbitres. Organiser les marqueurs.
5. Équipement : Vérifier et assurer la conformité.
6. Résultats : Collecter et publier les scores.
7. Support aux athlètes : Fournir des informations techniques.
8. Litiges : Gérer réclamations et controverses.
9. Évaluation : Préparer un rapport et proposer des améliorations.

Art. g : Modalité d'inscription

Les inscriptions sont gérées par la commission sportive sarbacane.

Elles permettent d'engager un sportif dans la compétition et de réserver des prestations de restauration et de navettes.

Championnat de France Seniors :

Le COL ne propose pas de prestations d'hébergement. Chaque club participant est autonome sur sa recherche et sa réservation d'hébergement. Néanmoins, le COL pourra communiquer au participant une liste d'hôtels aux alentours du site sportif, notamment des hôtels ciblés pour les navettes des participants non-véhiculés et/ou des hôtels à privilégier pour bénéficier de tarifs négociés.

Championnat de France Jeunes :

A partir des compétitions 2026, le COL ne proposera pas de prestations d'hébergement. Chaque club participant est autonome sur sa recherche et sa réservation d'hébergement. Néanmoins, le COL pourra communiquer au participant une liste d'hôtels aux alentours du site sportif, notamment des hôtels ciblés pour les navettes des participants non-véhiculés et/ou des hôtels à privilégier pour bénéficier de tarifs négociés.

Une note d'information est publiée environ 3 mois avant le début de compétition sur la page web de la commission sportive et communiquée aux référents régionaux qui devront la transmettre aux clubs qualifiés ou qualifiables.

Echéancier :

- Ouverture des inscriptions : environ J-50 avant le 1^e jour de compétition
- Clôture des inscriptions : environ J-30 avant le 1^e jour de compétition

Indispensable pour valider l'inscription :

- Règlement à jour
- Conformité des licences avec le règlement sportif (sportifs, encadrants)
- Formulaire dûment rempli

Quota d'encadrement :

Pour chaque sportif qualifié, quelle que soit la classification, le club pourra inscrire 2 encadrants maximum, dans le respect des règles concernant les licences :

- Un entraîneur
- Un assistant sportif et/ou de vie

Toute personne supplémentaire ne pourra pas s'inscrire ni avoir accès aux services liés à l'organisation (restauration, transport ...), et sera considéré comme spectateur, sans obligation de licences (ou autres titres de participation).

SAUF, accord éventuel préalable du COL, avec obligation de couverture d'assurance FFH par une licence cadre ou un Autre Titre de Participation (ATP)

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR L'EXTRANET HANDISPORT

Les inscriptions se font exclusivement via le service en ligne de l'Extranet Handisport : <https://extranet.handisport.org/users/login/1>.

Chaque responsable de club doit préalablement créer un compte utilisateur Extranet Handisport (adresse mail + code d'accès) de type Gestionnaire Club, du club dans lequel est licencié le sportif qualifié. Une fois votre compte activé, il suffit de se connecter au module « Evènement » pour pouvoir démarrer les inscriptions.

Art. h : Forfait

Cas d'un forfait avant le début de compétition :

- Remboursement total des frais d'inscription (frais techniques, de restauration, de navettes) sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 20 jours avant le 1^e jour de compétition.
- Remboursement de 50% des frais sur présentation d'un justificatif médical entre 19 et 8 jours avant le 1^e jour de compétition.
- Aucun remboursement possible dans la dernière semaine avant le 1^e jour de compétition

Néanmoins le COL pourra décider de rembourser plus que cette règle selon l'impact du forfait sur les frais engagés par son organisation.

Cas d'un forfait sur pas de tir ou d'une non-présentation en chambre d'appel :

- Aucun remboursement
- Feuille de score à 0

Art. i : Accréditations et autres types d'identifications sportives

Les entraîneurs et assistants sportifs concernés porteront une identification fournie par l'organisation ou commission (bracelet, accréditation...) permettant l'accès à la chambre d'appel et au pas de tirs.

Art. j : Organisation des séries/phases de poules

1e Phase : Tirs de qualification - Sur cible monospot

La phase de qualification présentée sous forme de classement au nombre de point, consiste à définir les phases finales (duels, poules, consolante).

- 5 flèches d'essai maximum en 1 minute 30
- 10 volées de 3 flèches avec 1 minute 30 par volée

Les participants à chaque série de tirs de qualifications sont déterminés en fonction du Classement National : les 24 sportifs les mieux classés au Classement National sont placés dans la 1^e série de tirs de qualification, etc.

Après la phase qualificative, suivant son nombre de point, le tireur participera soit aux duels du 1er tour puis 2ème tour..., soit au 1er tour puis consolante si éliminée soit à la consolante directement (idéalement mais variable en fonction des contraintes horaires sur chaque évènement).

2e Phase : Duels à élimination directe - Sur cible trispot

Le nombre de tours de duels avec élimination directe dépendra du nombre de participants à la phase de qualification dans la catégorie.

Les duels se disputent en 2 volées gagnantes.

- 5 flèches d'essai maximum en 1 minute 30.
- 2 à 3 volées de 3 flèches avec 1 minute 30 par volée. Pour gagner le duel il faut être le premier à remporter 2 volées sur la série.

En cas d'égalité sur une des volées (ex : 26 à 26 avec même nombre de 10, 9, 8...) il y aura une flèche en or qui se déroulera sur le spot du haut.

Tous les tireurs en duel attendront le signal de l'arbitre pour sortir du pas de tir afin de ne pas déranger les autres concurrents.

Si 2 flèches arrivent dans un même spot, la flèche la meilleure sera supprimée.

Consolante - sur cible trispot

Les non sélectionnés pour les duels se retrouvent dans une consolante.

- 5 flèches d'essai maximum en 1 minute 30.
- 3 volées de 3 flèches, 1 minute 30 par volée (classement aux points).

Finale - Sur cible trispot

La finale se dispute entre 3 joueurs.

- 5 flèches d'essai maximum en 1 minute 30.
- Volées de 3 flèches, (jusqu'à 8 volées possibles) avec comptabilisation des points après chaque flèche.

Le gagnant est le premier à atteindre 6 points en sachant que :

- 1 volée gagnée = 2 points
- 1 volée égale (même nombre de points qu'un adversaire) = 1 point
- 1 volée perdue = 0 point
- Si 2 tireurs arrivent à 6 pts en même temps. On départagera d'abord par le nombre de 10, 9, 8, ... puis si besoin par une flèche en or. La flèche en or sera toujours tirée sur le spot du haut.

Exemple :

Tireurs	Score volée n°1	Points marqués	TOTAL
X	22	0	0
Y	23	0	0
Z	28	2	2
Tireurs	Score volée n°2	Points marqués	TOTAL
X	23	0	0
Y	23	0	0
Z	28	2	4
Tireurs	Score volée n°3	Points marqués	TOTAL
X	15	0	0
Y	21	1	1
Z	21	1	5
Tireurs	Score volée n°4	Points marqués	TOTAL
X	28	1	1
Y	23	0	1
Z	28	1	6

Victoire de Z

Art. k : Critères de classement

En cas d'égalité de points, le tireur ayant réalisé le plus grand nombre de 10, ou à défaut le nombre de 9, et ainsi de suite, remporte le duel. Si malgré tout l'égalité est parfaite (même nombre de points et même nombre de 10, 9, 8...), on passe à la « flèche en or » (flèche par flèche jusqu'à ce qu'un tireur marque plus de points que son concurrent). La flèche en or se tire sur le spot du haut.

Art. l : Le Greffe

Le Greffe représente la table centrale de gestion de la compétition sportive. Les encadrants de clubs peuvent s'y rendre pour toute question concernant les résultats et le déroulement de la compétition. Il est positionné généralement au centre de la salle de compétition, face aux pas de tir.

Art. m : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Article B.III.6](#)

Art. n : Chambre d'appel

La chambre d'appel est une zone spécifique où les athlètes doivent obligatoirement se présenter avant de participer à une série (qualification ou duel). Il peut être accompagné d'une personne maximum (assistant sportif ou entraîneur).

Avant de rentrer dans la chambre d'appel, chaque joueur devra s'assurer qu'il dispose de son matériel nécessaire à la pratique de l'activité (sarbacane, potence, flèches...). Tout appareil numérique est strictement interdit sur le pas de tir : musique, téléphone, écouteurs etc....).
Chaque joueur devra se présenter 15 minutes avant l'heure prévue de sa série.

Art. o : Vérification des équipements

Les officiels de compétition pourront vérifier le matériel sportif et la tenue des athlètes en chambre d'appel ou sur le pas de tir pour s'assurer de leur conformité avec le règlement.

Si un matériel ne répond pas aux normes établies dans le règlement, les officiels de compétition pourront déclarer le sportif forfait pour la série.

Art. p : Tenue sportive

Cf. [Article B.III.3.h](#)

Art. q : Matériel sportif

Cf. [Article B.III.3.i](#)

Art. r : Titres et récompenses

Cf. [Article B.III.4](#)

Art. s : Publication des résultats

Les Championnats de France sont traités par les outils numériques de la commission sportive sarbacane.

Après la compétition, la totalité des résultats sera disponible et archivée sur la page web de la commission sportive sarbacane.

CHAPITRE 2. CIRCUIT NATIONAL DE SARBACANE - CNS

Art. a : Description de l'épreuve

Le Circuit National de Sarbacane (CNS) regroupe l'ensemble de compétitions permettant d'intégrer les Classement Nationaux Sarbacane Jeunes et Seniors.

Pour être agréés CNS, les challenges de sarbacane devront répondre aux modalités d'organisation présentes dans ce document.



Intitulé

- La compétition doit porter le nom de « Challenge Sarbacane de [nom de la région ou du département ou ville] - CNS »
- Affichage sur les différents supports du logo CNS (Circuit National de Sarbacane)

Temporalité

- Un Challenge CNS peut être organisé à n'importe quel moment de l'année. La date fixée définira s'il peut être sélectif pour le Championnat de France Jeunes ou pour le Championnat de France Senior
- Période de sélection pour le Championnat de France Jeunes : de décembre n-1 à juillet.
- Période de sélection pour le Championnat de France Seniors : d'avril n-1 à décembre n-1.

Un challenge CNS organisé entre avril et juillet, ou en décembre, pourra donc être sélectif à la fois pour les Championnats de France Jeunes et Seniors qui suivront.

Démarche d'agrément CNS par la commission sportive sarbacane

Pour inscrire une compétition au Circuit National de Sarbacane, l'organisateur doit :

- Avoir déclaré au calendrier fédéral (extranet handisport), au plus tard 3 mois avant l'évènement
- Faire la demande d'agrément à la commission sportive fédérale via le formulaire en [annexe 4](#)

Art. b : Nationalité

Les sportifs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des procédures de qualification.

Art. c : Critère d'âge et de genre

Cf. [Article B.III.3.d](#)

L'organisateur est invité à respecter la mixité de genre et les catégories d'âge, mais s'il le souhaite et selon les effectifs de participants il peut librement décider de séparer les genre et/ou de réunir les catégories d'âge.

Art. d : Classifications ouvertes

Cf. [Article B.III.3.f](#)

Art. e : Procédures de qualification

Les Challenges CNS sont ouverts, sur un format d'inscription libre sans épreuve qualificative particulière, à tous les clubs affiliés et licenciés (même ceux provenant d'autres régions ou départements que le territoire hôte).

Exception :

Lorsqu'un comité régional met en place un circuit de compétition proposant plusieurs challenges CNS et une finalité régionale soumise à qualification, cette finale pourra alors être agréée CNS bien qu'elle soit réservée aux seuls sportifs qualifiés.

Les organisateurs sont libres de fixer un nombre maximum de participants par catégorie.

Pour que les résultats de la compétition soient pris en compte au classement national, minimum 2 clubs doivent être représentés lors de la compétition (ou 2 établissements si les licences sont prises dans un club unique/relais) .

Art. f : Organisateur

L'organisateur du Challenge du Circuit National de Sarbacane est un comité ou un club affilié à la FFH.

Art. g : Modalités d'inscription

L'organisateur fixe ses modalités d'inscriptions et s'engage à communiquer à minima auprès des clubs affiliés en sarbacane sur son territoire, par voie de courriel, et à publier sur la fiche calendrier FFH de l'évènement tout document d'informations à ce sujet au plus tard 1 mois avant la compétition.

Art. h : Forfait

L'organisateur fixe ses conditions de forfait et remboursement. Néanmoins, la commission sportive sarbacane invite les organisateurs à respecter un cadre identique à celui des championnats de France.

Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive

A discrétion des organisateurs

Art. j : Organisation des séries

Sur le modèle de l'organisation des Championnats de France :

- Phase de qualification : 10 x 3 dards / cible monospot / Classement aux 300pts / référence pour la qualification et le classement national.
- Phase finale sous forme de duels - cible trispot - Finale à 3 tireurs

Art. k : Critères de classement

En cas d'égalité de points, le tireur ayant réalisé le plus grand nombre de 10, ou à défaut le nombre de 9, et ainsi de suite, remporte le duel.

Si malgré tout l'égalité est parfaite (même nombre de points et même nombre de 10, 9, 8...), on passe à la « flèche en or » (flèche par flèche jusqu'à ce qu'un tireur marque plus de points que son concurrent). La flèche en or se tire sur le spot du haut.

Art. l : Le Greffe

Le Greffe représente la table centrale de gestion de la compétition sportive. Les encadrants de clubs peuvent s'y rendre pour toute question concernant les résultats et le déroulement de la compétition. Il est positionné généralement au centre de la salle de compétition, face aux pas de tir.

Art. m : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Article B.III.6](#)

Art. n : Chambre d'appel

L'organisateur fixe les conditions d'organisation de la chambre d'appel. Néanmoins, la commission sportive sarbacane invite les organisateurs à respecter un cadre identique à celui des championnats de France.

Art. o : Vérifications des équipements

L'organisateur fixe les conditions de vérification des équipements et tenues. Néanmoins, la commission sportive sarbacane invite les organisateurs à respecter un cadre identique à celui des championnats de France.

Art. p : Tenue sportive, équipement de protection individuelle

Cf. [Article B.III.3.h](#)

Art. q : Matériel sportif

Cf. [Article B.III.3.i](#)

Art. r : Titres et récompenses

Cf. [Article B.III.4](#)

Art. s : Publications des résultats

L'organisateur utilise les outils de gestion de compétition de leur choix (papier, informatique, etc). La commission sportive sarbacane peut mettre à disposition des organisateurs un fichier de gestion de compétition (format Excel).

Dans les 7 jours qui suivent la compétition, l'organisateur devra :

- Envoyer l'ensemble des résultats aux clubs participants par voie de courriel
- Retourner le formulaire fourni par la commission sportive pour intégrer les résultats de phase de qualification au classement national, formulaire obligatoirement validé par :
 - Soit le référent régional Sarbacane présent sur place
 - Soit un membre de la commission sportive fédérale présent sur place
 - Soit un élu ou technicien du CDH présent sur place
 - Soit un élu ou technicien du CRH présent sur place

Titre V. CLASSEMENT NATIONAL

2 classements nationaux sont établis chaque saison :

- **Classement National Jeunes**, servant de référence à la qualification pour le championnat de France Jeunes. Classement final établi au 1^e août.
- **Classement National Seniors**, servant de référence à la qualification pour le championnat de France Jeunes. Classement final établi au 3 janvier.

Les classements sont établis à partir des performances réalisées par les sportifs licenciés aux challenges CNS, lors des phases de qualification (score sur 300pts).

Tout sportif licencié ayant participé à un challenge CNS intègre automatiquement le classement national de sa catégorie (âge et classe de jeu).

Les Classements nationaux sont disponibles sur la page web de la commission sportive sarbacane : [Page de la commission Sarbacane FFH](#)

C

Dispositions financières



Titre I.

DROITS D'ENGAGEMENTS

CHAPITRE 1. DROITS D'ENGAGEMENT EN COMPÉTITION

Championnats de France Jeunes et Seniors	Championnat régional et départemental [jeunes]	Autres compétitions (dont Challenges CNS)
10€ par sportif	A discrétion du COL	

CHAPITRE 2. TARIFS RESTAURATION

Championnats de France Jeunes et Seniors	Championnat régional et départemental [jeunes]	Autres compétitions (dont Challenges CNS)
Fixé en accord COL/Commission tenant compte du prix coutant et des contenus des repas : de 10€ à 20€ par personne pour les repas classiques de 15€ à 25€ par personne pour les repas de clôture de 6 à 12 € par personne pour les paniers repas	A discrétion du COL	

CHAPITRE 3. TARIFS HÉBERGEMENT

Championnats de France Jeunes et Seniors	Championnat régional et départemental [jeunes]	Autres compétitions (dont Challenges CNS)
Recherche et réservation des hébergements à la charge des clubs et participants	A discrétion du COL	

CHAPITRE 4. TARIFS TRANSPORT / NAVETTE ORGANISATEUR

Championnats de France Jeunes et Seniors	Championnat régional et départemental [jeunes]	Autres compétitions (dont Challenges CNS)
5€ par personne, pour l'ensemble du séjour	A discrétion du COL	

Titre II.

FRAIS DE MUTATION

Pour les licenciés compétition en sarbacane, les mutations sont gratuites.

A hand holding a yellow card and a whistle. The hand is wearing a blue braided cord bracelet. The background is a blurred outdoor setting, possibly a sports field.

D

**Règlement
disciplinaire**

Le Règlement Disciplinaire fédéral s'applique :

<https://www.handisport.org/textes-officiels/>

A photograph of two hands shaking, symbolizing agreement or partnership. The hands are positioned in the center of the frame, with the fingers interlocked. The background is a bright blue sky with scattered white clouds. A semi-transparent blue overlay covers the entire image.

E

Code de déontologie

Le respect des règles éthiques et déontologiques est essentiel pour garantir un environnement sportif équitable et inclusif pour tous les participants, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

La commission sportive sarbacane s'engage à promouvoir des valeurs éthiques, le fair-play et le respect dans toutes ses activités. Ce code de déontologie a pour objectif de guider les membres, les athlètes, les officiels et toute personne impliquée dans la pratique Handisport de la sarbacane afin de garantir un environnement respectueux et équitable.

La commission sportive sarbacane organise toutes ses activités en accord avec la *Charte éthique et déontologique de la Fédération Française Handisport*, téléchargeable sur le site fédéral www.handisport.org

➔ Principes Fondamentaux

1. **Respect** : Tous les participants aux activités organisées sous l'égide de la commission sportive sarbacane doivent respecter la dignité, l'intégrité et les droits fondamentaux de chaque individu, quel que soit son handicap.
2. **Équité** : La commission sportive sarbacane s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à garantir des conditions équitables pour tous les athlètes, indépendamment de leur handicap.
3. **Fair-Play** : Le fair-play est au cœur de toutes les compétitions de la FFH. Les participants doivent respecter les règles du jeu, faire preuve d'honnêteté et de camaraderie.
4. **Intégrité** : Toute forme de tricherie, de dopage ou de comportement non éthique est strictement interdite.
5. **Accessibilité** : La commission sportive sarbacane s'efforce de rendre toutes ses installations et événements accessibles aux personnes handicapées, en conformité avec les normes en vigueur.

➔ Responsabilités des membres

1. **Athlètes** : Les athlètes doivent respecter les règles et réglementations de la commission sportive sarbacane, ainsi que les décisions des officiels. Ils sont également responsables de leur comportement sur et en dehors du terrain.
2. **Officiels** : Les officiels doivent faire preuve d'impartialité, d'intégrité et de compétence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent prendre des décisions équitables et respecter la confidentialité des informations.
3. **Membres du personnel professionnels et bénévoles**: Les membres du personnel doivent agir avec professionnalisme, traiter tous les individus avec respect et favoriser un environnement inclusif.

4. Supporteurs : Les supporteurs doivent encourager de manière positive, respecter les décisions des officiels et promouvoir un environnement sportif respectueux.

➔ Mécanismes de Résolution des Conflits

En cas de conflit, la commission sportive sarbacane met en place des mécanismes de résolution transparents et équitables, favorisant la médiation et le dialogue.

➔ Application et Sanctions

Toute violation de ce code de déontologie peut entraîner des sanctions appropriées, allant de l'avertissement à la suspension, en fonction de la gravité de l'infraction.



F

**Antidopage
Fraude
mécanique et
technologique**

La pratique sportive est soumise à des règles strictes en matière d'antidopage, de lutte contre la fraude mécanique et technologique. Les organisations internationales, telles que le Comité International Paralympique (CIP) et d'autres fédérations sportives nationales et internationales, ont mis en place des réglementations spécifiques pour garantir l'intégrité des compétitions.

➔ Antidopage :

Les athlètes Handisport sont tenus de respecter le Code Mondial Antidopage édicté par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et les règles fixées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Ce code définit les règles et les procédures en matière de contrôle antidopage, de sanctions en cas de violation, et promeut une approche cohérente au niveau mondial.

<https://www.wada-ama.org/fr>

<https://www.afld.fr/>

➔ Fraude Mécanique et Technologique :

La fraude mécanique et technologique, également connue sous le nom de "dopage technologique" ou "technodopage", concerne l'utilisation de dispositifs ou de technologies visant à améliorer artificiellement les performances d'un athlète. Cela inclut l'utilisation de tout dispositif non réglementaire qui pourrait conférer un avantage injuste.

Les règlements spécifiques pour la fraude technologique sont généralement édictés par les fédérations sportives internationales, en collaboration avec les experts en technologie et les autorités compétentes. Ces règles sont conçues pour garantir que l'équité et l'intégrité sportive sont préservées.

Les contrôles peuvent être effectués sur l'équipement utilisé par les athlètes pour s'assurer que tout équipement utilisé est conforme aux normes établies.

Les athlètes Handisport sont tenus de se conformer à ces réglementations pour pouvoir participer aux compétitions internationales et nationales. Les violations peuvent entraîner des sanctions, y compris des suspensions et la disqualification des résultats.



G

Contacts



Marie-Noëlle GUITTON
Responsable Développement Sarbacane
sarbacane@handisport.org
06 83 00 09 85

[Page web de la Commission Sportive Sarbacane](#)

[Page Facebook](#)



handisport.org



Tél. 01 40 31 45 16



contact@handisport.org



[@ffhandisport](https://www.facebook.com/ffhandisport)



[handisportofficiel](https://www.instagram.com/handisportofficiel)



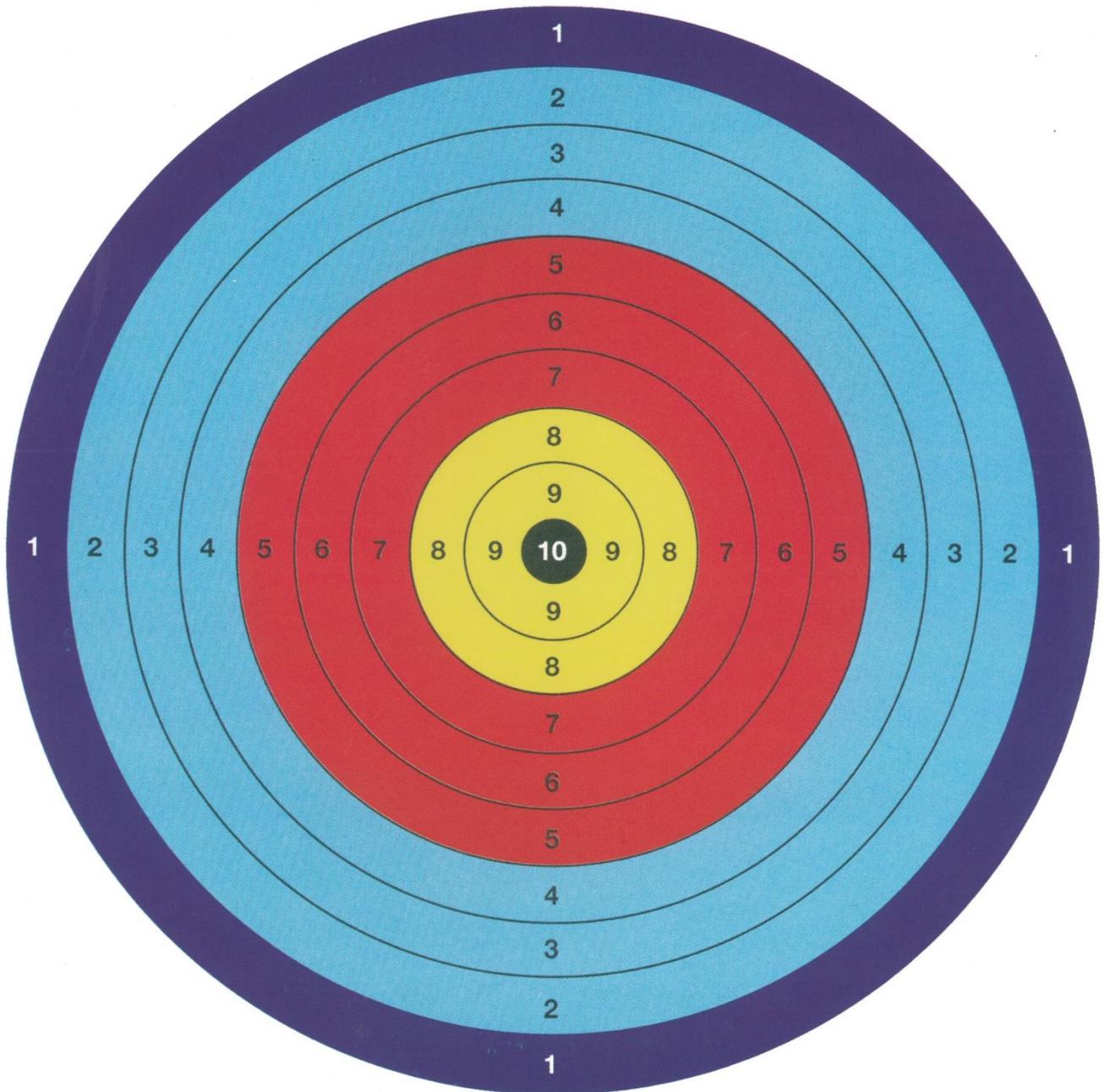
[FFHandisport](https://twitter.com/FFHandisport)



FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE, 75020 PARIS

ANNEXE 1

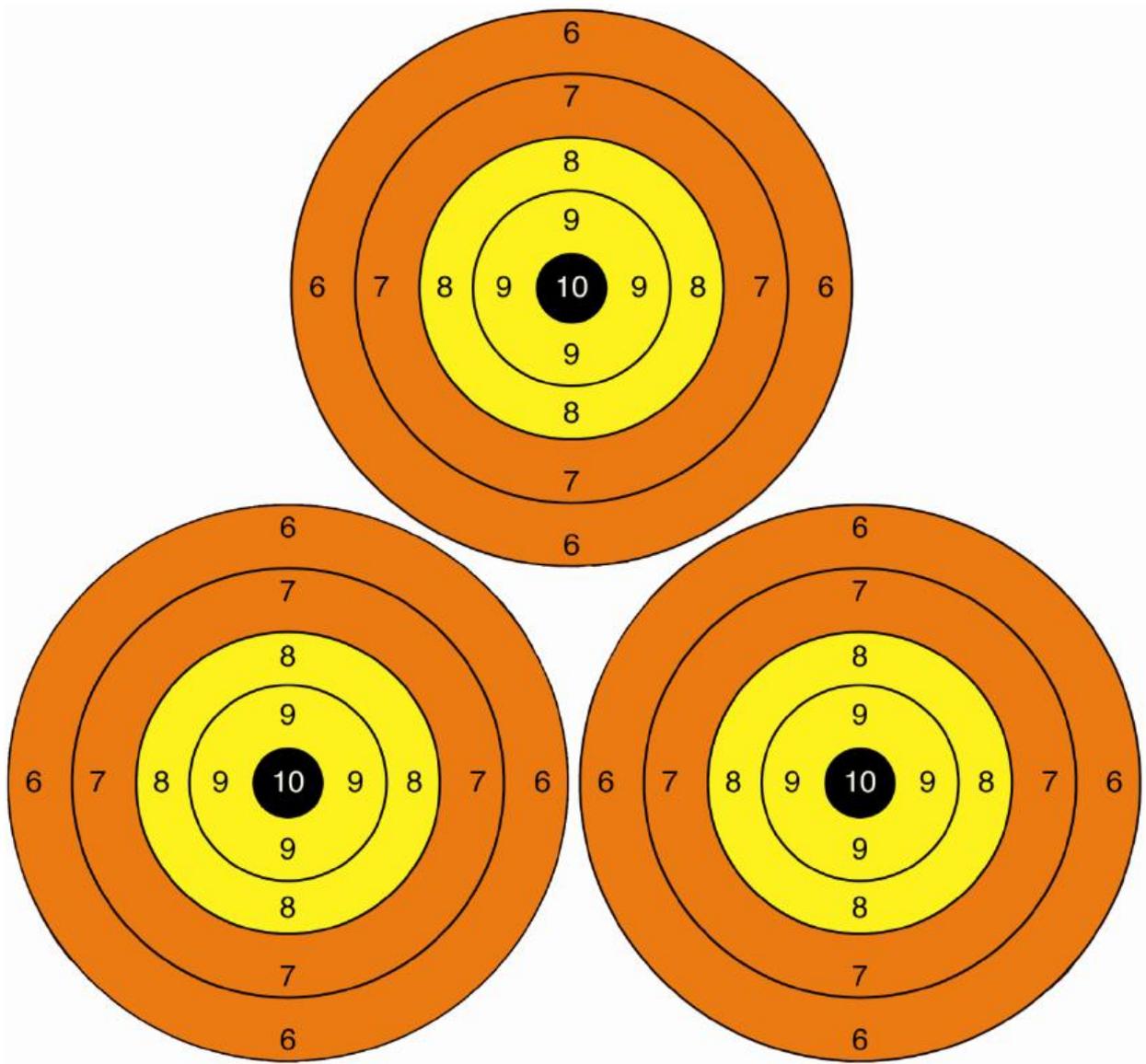
Cible Monospot



Diamètre de la cible	Zone de score
171mm	9mm

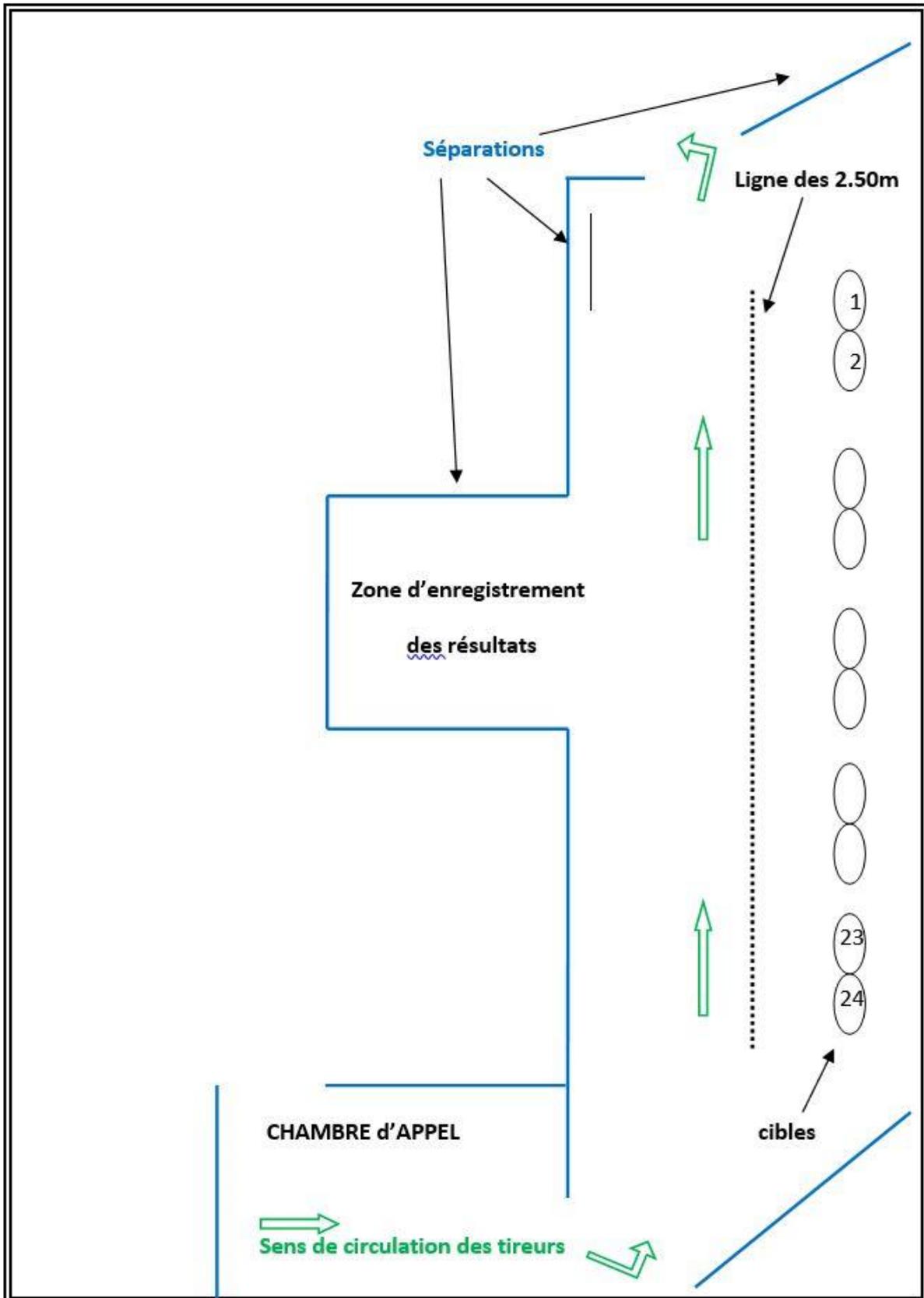
ANNEXE 2

Cible Trisport



ANNEXE 3

Aménagement type du pas de tir



ANNEXE 4

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT AU CIRCUIT NATIONAL DE SARBACANE

INTITULE

« Challenge Sarbacane de - CNS »

ORGANISATEUR

Nom de la structure :

Email :

Tél :

N° affiliation FFH :

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION:

Nom, Prénom :

Email :

Tél :

DATE ET LIEU DE COMPETITION

Date :

Lieu (préciser le nom du gymnase ou stade) :

Adresse :

Je soussigné,

Agissant en tant que

m'engage à organiser ce challenge selon les critères d'organisation du Circuit National de Sarbacane ainsi qu'à garantir les meilleures conditions de déroulement .

Date :

Signature :